

M. HAZEN:

1. Aux chantiers de Bow, McLachlan & Co., Ltd., à Paisley, Ecosse.

2. Oui.

3. L'appel de soumissions a eu lieu par la voie des journaux canadiens.

4. Le chiffre de chacune des quatre soumissions que l'on a reçues était comme suit: Bow, McLachlan & Co., Ltd., Paisley, \$127,334.82; Ferguson Bros., Port-Glasgow, \$149,649.79; Polson Iron Works, Toronto (Ont.), \$159,750; Hawthorne & Co., Ltd., \$131,399.99.

REFONTE DU CODE CRIMINEL

M. LEMIEUX demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de charger une commission de la refonte du Code criminel? Dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

M. DOHERTY: La question est à l'étude.

LE SERVICE DU COURRIER ENTRE CHARLOTTETOWN ET CRAPAUD.

M. J. J. HUGHES (King) demande:

1. A-t-on fait soumissionner le service du courrier entre Charlottetown et Crapaud (I. P.-E.)?

2. Dans l'affirmative, combien a-t-on reçu de soumissions et quel était le chiffre de chacune?

3. Quels étaient les soumissionnaires? A-t-on accepté la plus basse soumission? Dans la négative, pour quelle raison?

M. PELLETIER: Le courrier partant de Charlottetown ne se rend pas jusqu'à Crapaud. Nous n'avons pas fait soumissionner de service entre les deux endroits.

LES DRAGUEURS DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

M. J. J. HUGHES demande:

1. Combien de remorqueurs sont employés par le gouvernement pour le service des dragues dans l'île du Prince-Edouard?

2. Quels sont les noms de ces remorqueurs? Quels en sont les propriétaires, quel en est le tonnage, et quelle en est la force en chevaux-vapeur?

3. Quel montant est payé à chacun par jour?

M. ROGERS:

1. On a loué quatre remorqueurs au cours de la dernière saison.

2 et 3. Le "William-Aitken", appartenant à W. H. Batt, \$35 par jour; 51 tonneaux; 38 c.v. Le "Fred. M. Batt", appartenant à la Island Tug Co., \$25 par jour; 38 tonneaux; 14 c.v. L'"Islander", appartenant à la Island Tug Co., \$25 par jour; 37 tonneaux; 16 c.v. Le "Victor", appartenant à J. W. Kinch, \$15 par jour; pas inscrit.

[M. Lemieux.]

LA GASPE & BAIE DES CHALEURS STEAMSHIP COMPANY.

M. MARCIL demande:

Qui sont les actionnaires, directeurs et fonctionnaires de la "Gaspé and Baie des Chaleurs Steamship Company, Limited", compagnie qui doit faire la navette entre Montréal et Campbellton, en vertu d'une convention conclue avec le département du Commerce?

M. G. E. FOSTER: Le ministère n'a pas de renseignements. Le contrat n'est pas encore signé.

LA POSTE RURALE A NEW-RICHMOND.

M. MARCIL demande:

1. Le service de distribution rurale a-t-il été inauguré à New-Richmond (P.Q.)?

2. Qui a obtenu l'entreprise du transport des dépêches? Quels ont été les soumissionnaires, et le chiffre respectif de leurs soumissions?

3. Si le service n'a pas été inauguré, quelle est la cause du délai?

M. PELLETIER: Le chiffre des soumissions ayant été jugé excessif, le ministère s'efforce d'obtenir des offres moins élevées.

LE RECEVEUR DE LA POSTE A ROBITAILLE.

M. MARCIL demande:

Qui est receveur de la poste à Robitaille (P.Q.) et quand a-t-il été nommé?

M. PELLETIER: M. J. T. Dagneau, nommé le 12 mars 1912.

COURRIER DE LA BAIE SAINT-PAUL.

*M. LEMIEUX:

1. L'entreprise du transport des dépêches entre Baie-Saint-Paul et la Malbaie, comté de Charlevoix a-t-elle été adjugée?

2. S'il en est ainsi, à qui l'a-t-elle été et à quel prix?

3. Combien de soumissions ont-elles été reçues?

M. PELLETIER:

1. Oui.

2. A Louis Bouchard, moyennant \$1,775 par année.

3. Quatre-vingt-deux.

ADJONCTION DE DEUX MEMBRES A UN COMITE MIXTE.

Le très hon. M. BORDEN propose:

Que MM. Carroll et Sutherland soient adjoints au comité spécial chargé d'examiner le bill B-2, provenant du Sénat, tendant à refondre et à modifier la loi des chemins de fer; et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

La motion est adoptée.